



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Information relative à l'absence d'Avis de l'Autorité Environnementale
Concernant le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique de Moselle

L'autorité environnementale a accusé réception de ce dossier à la date du 28 mars 2014.

A la date du 28 juin 2014, l'Autorité Environnementale n'a pas produit d'avis se rapportant à ce dossier.

Conformément à l'article R.122-21, l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement est réputée n'avoir aucune observation à formuler.

La présente information sera mise en ligne sur le site internet de l'Autorité environnementale et de celle de l'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation, d'approbation ou d'exécution des travaux, de l'ouvrage ou de l'aménagement précité.

Cette information ne préjuge pas de la décision finale qui interviendra au terme de l'instruction.

METZ, le 25 JUIL. 2014

LE PREFET,

Pour le Préfet et par délégation
Le Sous-Préfet de Metz-Campagne
Secrétaire Général adjoint de la préfecture

François VALEMBOIS